

tion des dépenses nécessaires mais aussi des baisses de fiscalité que l'on peut qualifier de raisonnables, surtout si on regarde ce qui se passe sur le front de la fiscalité des autres cantons.

C'est avec ces considérations que, encore une fois, je vous invite à prendre acte de ce rapport.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Projet de décret N° 156 relatif à l'augmentation de la participation financière de l'Etat de Fribourg au capital-actions de la société immobilière Agy Expo SA¹

Rapporteur: **Jean-Pierre Thürler** (PLR/FDP, GR).

Commissaire: **Claude Lässer**, Directeur des finances.

Entrée en matière

Le Président. Je vous informe que M. le Député Jean Bourgknecht, conformément aux articles 56 et 57 de la loi sur le Grand Conseil, se récuse pour l'examen de ce message étant donné qu'il est membre du conseil d'administration d'Agy Expo SA.

Le Rapporteur. Le canton est sollicité pour une participation de 7 millions de francs à l'augmentation de la participation financière de l'Etat de Fribourg au capital-actions de la société immobilière Agy Expo SA. Il convient préalablement de constater que les prêts accordés par des tiers à la société immobilière, selon bilan au 31 décembre 2008, se montent à 10 178 843 francs pour une charge financière annuelle de 445 000 francs selon les comptes de fonctionnement 2008 qui sont équilibrés, mais sans qu'aucun amortissement comptable des actifs immobilisés n'ait été effectué. Par ailleurs, ce résultat ne permet pas de constituer des réserves, par exemple pour le fonds de rénovation de l'immeuble, ou encore pour risques et bénéfices. Il sied de relever que la société immobilière a concédé en 2008 une baisse de loyer à la société d'exploitation de 200 000 francs afin de lui permettre d'améliorer ses résultats financiers, de faire face à ses engagements et de remplir sa mission dans des conditions plus favorables qu'auparavant. A noter que les comptes d'Expo Centre 2008 ne sont pas le reflet de l'activité normale du centre, étant donné que des corrections de valeur significative sont intervenues lors du bouclage des comptes 2008. Indépendamment de cette problématique regrettable, cette baisse de loyer accordée est une mesure indispensable à l'allègement des charges de la société d'exploitation. Je crois savoir que le loyer devrait se situer au maximum à 12% du chiffre d'affaires réalisé, ce qui était effectivement le cas déjà en 2008. Avec ces nouvelles conditions, la société d'exploitation sera sans aucun doute plus performante grâce à des moyens financiers adaptés.

Vous constaterez ainsi que la société immobilière Agy Expo doit réaliser à court terme trois objectifs, à savoir rembourser ses dettes à hauteur de 10,2 millions, accorder un loyer supportable à la société d'exploitation, constituer un fonds de rénovation de l'immeuble. Le premier objectif passe impérativement par une augmentation du capital, projetée entre 13 et 15 millions de francs selon le message du Conseil d'Etat. Cette recapitalisation servira principalement au remboursement de la dette, ce qui permettra d'alléger d'environ 450 000 francs les charges financières annuelles de la société immobilière. Cette réduction indispensable des charges sera affectée à la baisse substantielle et durable du loyer, d'autant plus que l'aide annuelle de 240 000 francs accordée par le fonds d'équipement touristique vient à échéance à fin 2011. La perte de cette contribution devrait être compensée par une augmentation des activités d'Expo Centre qui sont actuellement en évolution grâce au dynamisme de la nouvelle équipe dirigeante. D'autre part, le troisième objectif à réaliser consiste à assurer la prise en charge des frais liés à la rénovation du bâtiment, sans que ceux-ci n'affectent les dépenses et la trésorerie courante de la société immobilière (SI). Une part de l'augmentation du capital devrait ainsi être affectée, après remboursement de la dette, à ce fonds qui ne se situe modestement qu'à 310 000 francs. Le message que nous avons reçu mentionne justement l'évaluation des frais de rénovation et d'investissement liés à l'immeuble, hors entretien courant, de l'ordre de 500 000 francs par année pour les cinq prochaines années.

Sur la base des mesures préconisées, la situation financière de la société immobilière en sortira grandement renforcée et lui permettra de faire face à ses obligations de propriétaire, d'une infrastructure spécifique et stratégique dont l'importance, dans le cas du développement économique de notre canton, s'accroît chaque année, digne d'un centre cantonal fort. Cette situation m'autorise à tirer un parallèle avec des remontées mécaniques fribourgeoises où il n'y a pratiquement pas de rentabilité directe, mais dont les effets induits sont considérables pour l'économie en général. C'est aussi le cas de Forum Fribourg.

J'ai cependant une remarque sur le bilan. Je suis étonné que l'on n'applique pas les règles usuelles en matière d'amortissements comptables. Je suis d'avis qu'ils devraient être effectués, démontrant ainsi une situation réelle de la capacité financière de l'infrastructure, même si cette opération comptable ne génère pas de liquidités nouvelles. Je comprends aussi que tous les actionnaires ne sont peut-être pas à la même enseigne dans leur bilan respectif. Une analyse de la politique d'amortissement devrait être entreprise par le conseil d'administration de la SI, de même que l'évaluation d'un rattrapage sur les années 1999–2009. La commission parlementaire soutient cette analyse et demande au Conseil d'Etat d'agir dans ce sens auprès du conseil d'administration. Cette demande n'est toutefois pas conditionnée à la décision que nous sommes appelés à prendre, mais nous serons ainsi en mesure de veiller à son application.

A la question d'une amélioration de la situation en fusionnant par exemple les deux sociétés, le Conseil d'Etat répond par la négative estimant que cette opéra-

¹ Message en pp. 2092ss.

tion risquerait de démotiver les responsables de l'exploitation, voire de diluer les responsabilités en matière financière, faisant référence à la disparité des deux capital-actions. La commission ad hoc renvoie cette question au conseil d'administration au même titre que le sujet précité afin de suivre l'évolution de ce dossier dans la sérénité.

Enfin, je rappelle que ce projet de décret porte sur une participation financière de l'Etat de 7 millions au capital-actions d'Agy Expo après 10 millions de souscriptions antérieures entièrement amorties dans les comptes de l'Etat. A toutes fins utiles, un montant de 3 millions a déjà été provisionné au budget 2009. Je tiens notamment à préciser que la décision du canton est subordonnée à la participation des principaux actionnaires, que sont la BCF, le groupe e et l'ECAB, dont l'apport devrait être de l'ordre de 5 millions de francs, ainsi que les autres partenaires, notamment les communes concernées. Finalement, la commission parlementaire a subordonné la participation du canton à une recapitalisation assurée d'un montant de 14 millions de francs par apport en espèces ou par compensation de créance.

Sur la base de ces considérations, je vous invite à entrer en matière sur ce projet de décret et au final à l'accepter.

Le Commissaire. Foire de Fribourg, Transports 09, Salon du mieux-vivre, Greentech, Energissima, Oldtimer, Retro-Technica, Musikantenstadl: en 2009, plus de 30 congrès et séminaires, plus de 300 000 visiteurs en 2008, voilà finalement l'enjeu lié à la participation financière de l'Etat au capital-actions d'Agy-Expo pour un montant de 7 millions de francs.

Le canton de Fribourg peut-il se priver de cette vitrine de l'économie et de cette infrastructure désormais indispensable au déroulement d'importantes manifestations économiques, culturelles et sportives? Peut-il, dans le contexte économique actuel, renoncer à assurer le développement et la pérennité de Forum-Fribourg? C'est à ces questions que le Conseil d'Etat a dû répondre lorsqu'il a été sollicité pour apporter sa contribution à l'augmentation du capital-actions d'Agy-Expo. Il y a répondu favorablement car il considère que cet équipement est devenu un outil indispensable à l'économie et à la société fribourgeoise.

A Fribourg, comme ailleurs, plusieurs études ont démontré les retombées significatives et les effets induits importants d'un tel équipement pour l'ensemble de l'économie et pour les emplois. Je me permets de rappeler que la société immobilière Agy-Expo est propriétaire des bâtiments de Forum Fribourg, qui a ouvert ses portes en janvier 1999. Cette société immobilière est détenue à hauteur de 77% par des collectivités publiques et de ce qu'on appelait à l'époque les «régions fribourgeoises». Trente-quatre communes ont souscrit à son capital-actions. Les collectivités publiques sont dès lors propriétaires de ce bâtiment et elles l'ont voulu. L'économie privée, quant à elle, est largement majoritaire dans la société d'exploitation, qui fait fonctionner et qui exploite Forum Fribourg. L'Etat ne détient pas d'actions de la société d'exploitation. En revanche, il est engagé à hauteur de 10 millions de francs dans la société immobilière, ce qui représente

23,3% du capital-actions. Au 31 décembre 2008, la participation du canton était inscrite à 1 franc au bilan de l'Etat.

Il faut relever que les finances de la société immobilière sont saines. Il faut l'admettre, la plupart des partenaires qui ont contribué à la mise en place de cette infrastructure ont probablement péché par excès d'optimisme tant sur les exigences en fonds propres de la société immobilière que sur la rentabilité attendue de la société d'exploitation. En 2002, lors de la première augmentation de capital, le commissaire du gouvernement – et avec lui, le Conseil d'Etat – pensait également que cette augmentation d'alors serait unique et définitive. Force est, toutefois, de reconnaître que dans un environnement très concurrentiel, dans un canton qui ne dispose pas de branches économiques à même d'organiser annuellement des foires d'importance nationale ou internationale, il n'est pas facile pour la société exploitant l'équipement de réaliser durablement un chiffre d'affaires suffisamment important pour garantir le paiement d'une location couvrant les charges de la société immobilière. Il faut dès lors absolument que cette société immobilière puisse se libérer complètement de son endettement et qu'elle puisse disposer d'un fonds de rénovation lui permettant de faire face aux besoins futurs. Nous devons aussi reconnaître qu'à l'image de la plupart des autres centres d'exposition en Suisse, les pouvoirs publics doivent pouvoir prendre une place prépondérante dans le financement de ces infrastructures d'intérêt général. Cette exigence n'a probablement pas été suffisamment prise en compte jusqu'à présent. C'est aussi pour cette raison que le Conseil d'Etat a accepté de contribuer à hauteur de 7 millions de francs à cette augmentation de capital.

Dans le cadre de l'examen de cet objet au sein de la commission parlementaire et de la Commission des finances et de gestion, certains députés ont évoqué la possibilité de fusionner la société immobilière et la société d'exploitation. Le Conseil d'Etat tient à préciser qu'en l'état il est opposé à un processus de fusion pour les principales raisons suivantes. Tout d'abord, la séparation des rôles et des responsabilités entre les deux entités était clairement voulue dès la création de cette infrastructure. Une fusion diluerait les responsabilités. Ensuite, et c'est vraisemblablement le plus important, la fusion n'apporterait aucune liquidité supplémentaire et n'aurait aucun effet sur l'endettement actuel. De plus, l'Etat n'a pas les compétences techniques pour participer à l'exploitation d'un centre d'exposition. Il lui incombe en priorité de soutenir la création et le développement de l'infrastructure. Enfin, une étude approfondie, confiée par les deux sociétés à une fiduciaire, arrive à la conclusion claire qu'une fusion «n'apporterait aucune amélioration financière et que la situation insatisfaisante d'aujourd'hui ne ferait que se déplacer d'une entité à une autre et ne changerait fondamentalement pas».

Forum Fribourg est devenu une infrastructure indispensable au développement économique de ce canton. Son importance et sa place ne sont plus à démontrer. L'augmentation de la participation financière de l'Etat au capital de la société immobilière est urgente et indispensable.

Je vous invite à accepter la proposition du Conseil d'Etat et à suivre la large majorité de la commission parlementaire et de la Commission des finances et de gestion, qui ont examiné en détail cet objet. Je précise que le Conseil d'Etat se rallie aux propositions d'amendement des commissions, plus précisément à la proposition de la Commission des finances et de gestion, qui va dans le même sens que le projet bis de la commission parlementaire mais qui en précise simplement certains termes.

Kuenlin Pascal (PLR/FDP, SC). La Commission des finances et de gestion a examiné ce projet de décret et vous recommande, sans opposition, d'entrer en matière. La Commission des finances et de gestion estime que sur la base des propositions faites, la société immobilière et la société d'exploitation auront tout en main pour assurer un développement raisonnable et financièrement équilibré ces prochaines années. Il ne tiendra qu'à elles d'en faire la preuve! Pour garantir la réussite de l'opération, la Commission des finances et de gestion vous propose de préciser la forme de l'augmentation de capital et d'adopter ainsi son projet bis qui lui-même complète le projet bis de la commission ordinaire.

Fasel-Roggo Bruno (ACG/MLB, SE). Wir haben in unserer Fraktion das vorliegende Dekret geprüft und sind für Eintreten mit folgenden Bemerkungen: Im ersten Durchblättern der Botschaft kommt man nicht darum herum festzustellen, dass es sich hier um ein Fass ohne Boden handelt und der Steuerzahler für ein privates Unternehmen bezahlt, das mit 7 Millionen Franken unterstützt werden soll. Auf der anderen Seite können und dürfen wir die Aktiengesellschaft nicht in den Konkurs gehen lassen, denn das würde niemandem etwas nützen. Wir haben uns einmal solidarisch mit dem Forum erklärt und bereits 10 Millionen Franken beigesteuert. Das Forum Freiburg bedeutet für unseren Kanton ein wichtiges Standbein, sei es wirtschaftlich, historisch, touristisch, gesellschaftlich und nicht zuletzt auch politisch. Wenn schon verschiedene andere Institutionen wie die Groupe E und die KGV sowie die Suva bereit sind, einen Beitrag zu leisten, wäre es ein Affront, wenn wir unseren Beitrag nicht leisten würden. Mit der finanziellen Beteiligung des Staates von 7 Millionen und der Zeichnung des Staates für eine Kapitalerhöhung von 14 Millionen Franken ist die Sicherung der Lebensfähigkeit der Immobiliengesellschaft AGY EXPO SA gewährleistet. Unsere Gruppe ist weiter der Meinung, dass sich die Aktiengesellschaft zur Aufgabe nimmt, weiter Investitionen zu suchen, damit sie im hart umkämpften Markt konkurrenzfähig bleibt. Mit diesen Bemerkungen wird ein Teil unserer Fraktion dem Dekret zustimmen.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec intérêt du message N° 156 du Conseil d'Etat relatif à l'augmentation de la participation financière de l'Etat au capital actions d'Agy-Expo. Qui oserait, aujourd'hui, affirmer que Forum Fribourg n'apporte rien à l'économie et à la population fribourgeoises? Notre canton bénéficie,

grâce à ce centre d'exposition, d'un outil de travail qui permet de recevoir de grandes manifestations régionales, cantonales, voire nationales. Son importance s'est accrue au fil des ans pour devenir progressivement une infrastructure stratégique et indispensable pour notre économie. Le partenariat développé avec Espace-Gruyère a apporté de nombreuses synergies grâce à des collaborateurs compétents et motivés qui portent loin les couleurs de Fribourg. Afin de donner les meilleures chances à Forum Fribourg, afin qu'il puisse lutter à armes égales avec la concurrence, il est indispensable d'améliorer les conditions cadres en diminuant fortement le loyer des infrastructures par l'augmentation du capital-actions de la société immobilière.

Avec les autres partenaires engagés dans Agy Expo, il sera également important de créer des réserves de capitaux pour la rénovation ultérieure des bâtiments. Ainsi les conditions seront réunies pour affronter les défis futurs. On entend souvent dire de la part de nos autorités que Fribourg doit avoir un centre fort. Chers collègues, en acceptant ce décret, nous pouvons répondre à cette volonté. Vendredi, nous allons parler de la planification énergétique de notre canton et prendre connaissance de diverses motions en faveur des énergies renouvelables. Forum Fribourg s'est forgé un nom à travers toute la Suisse depuis quelques années avec son salon Energissima qui va être complété par une exposition du nom d'EcoHome au mois d'avril 2010. Comme son nom l'indique, Fribourg va devenir le lieu privilégié où les professionnels échangeront leurs idées pour la conception d'un habitat moderne, high-tech, avec des matériaux écologiques répondant aux exigences du développement durable. Fribourg a des idées, Fribourg se profile. Donnons-lui les moyens de réaliser ses objectifs!

C'est avec toutes ces considérations que le groupe libéral-radical, à l'unanimité, vous invite à accepter ce projet de décret.

Frossard Sébastien (UDC/SVP, GR). A sa très grande majorité, le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra ce projet de décret N° 156 pour autant que les autres principaux actionnaires participent pour un montant de 7 millions de francs, tel que mentionné dans le projet de décret bis, article 2 al. 2.

Thomet René (PS/SP, SC). On n'a pas encore «L'Equilibre» alors on nous joue l'Arlésienne à Forum Fribourg mais «Les Lettres de mon moulin» sont plus poétiques que les dettes d'Agy-Expo. Le jeu de mots et l'allusion à la future salle de spectacles de Fribourg étaient faciles, j'en conviens, mais avouez que le projet de décret qui nous est soumis a un goût de déjà vu, déjà entendu. Le message qui l'accompagne utilise d'ailleurs abondamment le copié-collé. Plus sérieusement, l'objectif est exactement le même qu'en novembre 2002. Pourtant, le commissaire du gouvernement de l'époque clamait haut et fort: «Il n'y aura pas de troisième fois. La condition avec l'opération d'assainissement est unique et définitive», disait-il, les participations annoncées, à l'époque 18 millions, permettant d'atteindre cet objectif. Soixante-trois députés de l'époque y avaient cru après avoir ajouté un amendement qui conditionnait

la mise de fonds de notre canton à un assainissement complet.

On ne refait pas le passé et cela ne sert à rien d'avoir raison a posteriori. Par contre, il est inadmissible de commettre deux fois la même erreur. En 1995, on nous prédisait une opération rentable. En 2002, le commissaire du gouvernement de l'époque justifiait de considérer la part de l'Etat comme un placement parce que, à moyen terme, ces placements généreront quand même un dividende pour l'argent investi. Aujourd'hui, on parle toujours à tort de placements et on ne parle plus d'assainissement mais d'amélioration financière de la société. On dit même qu'il faut être conscient que cela ne rapportera jamais quelque chose.

Concrètement, la société immobilière Agy Expo SA doit diminuer ses dettes pour diminuer le montant du loyer que lui paie la société d'exploitation Expo Centre SA. On n'ose pas parler d'opération unique et définitive et on a bien raison car, très certainement, la solution n'est pas là! Comme le disait notre collègue Jean-Louis Romanens, à l'époque, le financement original n'était pas des mieux réfléchis et notre collègue Michel Losey d'émettre de forts doutes sur la pérennité financière du site de Forum en constatant que le fonds de rénovation n'était que trop faiblement alimenté. Vous voyez que le groupe socialiste reconnaît ne pas être le seul à avoir raison. De plus, le canton et ses régions sont bientôt les seuls à remettre des fonds. Or, on persiste dans le même type de financement et le fonds de rénovation est toujours largement insuffisant pour faire face aux investissements nécessaires à court et à moyen termes. Forum Fribourg est une infrastructure clé de l'économie fribourgeoise et, M. Wicht, personne ne l'a jamais remis en question! N'oublions pas Espace Gruyère, qui va très bien cette année mais qui ne pourra pas vendre une deuxième fois les Colombettes! Quel rôle veut jouer l'Etat pour maintenir ses centres d'exposition? Comment ceux-ci vont-ils faire face aux investissements nécessaires ces prochaines années pour rester concurrentiels sur le marché avec la BEA à deux pas et Beaulieu à un saut de puce, sans compter qu'il faudra un nouveau directeur à la hauteur puisque M. Kunz a rejoint notre pire ennemi? Et si l'Arc jurassien s'entendait pour créer un centre d'expositions, n'y aurait-il pas un risque supplémentaire de perdre des parts du marché? Quelle est l'opération la plus efficace pour donner une assise financière à nos centres d'expositions? Pour rester concurrentiel, Forum Fribourg ne devra-t-il pas bénéficier d'une subvention continue de la part de l'Etat? Veut-on continuer d'alimenter un tonneau sans fond ou veut-on rechercher la maîtrise des fonds investis?

Toutes ces questions méritent une analyse de l'Etat et pas seulement des considérations du conseil d'administration de la société d'exploitation ou de la société Agy Expo. Le Conseil d'Etat ne doit pas se contenter de se demander s'il peut vivre avec les solutions proposées. Il doit lui-même chercher la meilleure solution pour assurer la pérennité de nos centres d'expositions. J'ajouterai une question suggérée par le commissaire du gouvernement tout à l'heure: «Oh! en fait, ce n'est que 7 millions!» mais cette somme s'inscrit-elle de façon unique et définitive dans le plan financier? Quant

à la large majorité de la Commission des finances et de gestion, elle était représentée par six membres.

Toutes ces questions plaident pour que le Conseil d'Etat fasse une analyse sérieuse de la question et justifie de voter pour le renvoi que le groupe socialiste vous propose.

Bapst Markus (PDC/CVP, SE). Bei der Kapitalaufstockung im Jahre 2002 hat uns der damalige Finanzdirektor in der Tat zugesichert, dass es sich um eine einmalige Aktion handle. Die CVP-Fraktion nimmt heute zur Kenntnis, dass die Immobiliengesellschaft neues Kapital nötig hat, damit die Zukunft der Ausstellungstätigkeit gesichert werden kann. Die Fraktion ist bereit, auf die Vorlage einzutreten, da das Forum eine wichtige Infrastruktur für den Kanton ist. Das Forum ist aus der Sicht der Wirtschaft heute unverzichtbar. Dies aus folgenden Gründen: Wie die vielen Aktivitäten zeigen, ist das Forum ein Fenster zur Freiburger Wirtschaft. Es ist aber auch ein Fenster zum Kanton. Das Image des Kantons wird durch die Aktivitäten im Forum beeinflusst. Und, der wichtigste Punkt: Es ist ein wichtiger Katalysator, da es zahlreiche Leute zusammen führt, Netzwerke erweitert und Leute in die Stadt hinein bringt, die direkt hier ihr Geld ausgeben. Die enorme Konkurrenz und die Schnelligkeit der Branche führen dazu, dass die öffentliche Hand – übrigens in ihrem eigenen Interesse –, diese Infrastruktur unterstützen muss. Die CVP-Fraktion stellt sich die Frage, was langfristig mit dem Forum geschieht, respektive geschehen muss. Hier ist eine Antwort auch nach der Investition erforderlich, damit die Zukunftsperspektiven gesichert werden können. Eine Beteiligung des Staates von 7 Millionen an diesem Kapital ist aus Sicht unserer Fraktion deshalb unverzichtbar. Unsere Fraktion ist aber der Ansicht, dass die anderen Kapitalbeteiligten ebenfalls ihren Beitrag leisten sollen und wird deshalb den Vorschlag der Kommission unterstützen, respektive den Vorschlag der Geschäftsprüfungskommission, der in die gleiche Richtung zielt. Die CVP-Fraktion regt weiter an, dass vor der Aufstockung des Kapitals ein Schnitt des Kapitals zur Sanierung der Gesellschaft, respektive der Amortisation der Immobilien geprüft wird, im Sinne der Schuldentilgung. Bei der nachfolgenden Aufstockung des Kapitals könnten so zumindest 140 000 Franken an Stempelsteuern eingespart werden. Zusammenfassend ist die CVP für Eintreten und unterstützt den Kommissionsvorschlag. Noch eine Bemerkung zum Rückweisungsantrag von Herrn Thomet: Herr Thomet sagt, dass wir effektiv vor einer Situation stehen, die wir langfristig nicht bewältigen können. Hier erwarten wir eine Antwort. Es geht jetzt aber kurzfristig darum, diese Gesellschaft zu sanieren, damit auch langfristig Perspektiven eröffnet werden können und wir uns definitiv überlegen können, wohin das Schiff geführt werden soll. Es ist unter Umständen möglich, dass am Schluss die Immobilie vom Staat übernommen wird, was aber an den Kosten überhaupt nichts ändern wird. Aber wir hätten zumindest keine Schulden mehr. Wir kennen die Situation heute, es ist daher nicht verständlich, dass wir auf diesen Rückweisungsantrag überhaupt eingehen können. Er ändert nichts an der Ausgangslage. Wir haben alle Elemente in der Hand, um einen Entscheid zu treffen.

Ich lade Sie deshalb ein, den Rückweisungsantrag nicht anzunehmen, einzutreten und dem Dekret zuzustimmen.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). C'est avec un sentiment de déjà vu et de réchauffé que nous avons accueilli ce message. Une partie du groupe Alliance centre gauche est opposée à cet investissement et va donc soutenir comme solution de dernière chance la demande de renvoi de M. Thomet. Nous discutons de ce sujet pour la troisième fois dans cette enceinte. Moi j'ai vécu ce débat au conseil général où il y avait en 2002 presque les mêmes arguments que l'on entend aujourd'hui. Déjà en 2002, nous avons entendu qu'il fallait renflouer les caisses d'une société immobilière pratiquement entièrement en main publique et semi-publiques pour permettre à une société de gestion privée de s'en sortir. Déjà en 2002, nous nous sommes longuement lamenté sur un loyer trop cher et on revient aujourd'hui avec la même argumentation qui dit qu'il faut de nouveau une solution à court terme. Le danger est donc très grand que l'on revienne dans la prochaine législature, une troisième fois, avec une action de sauvetage à court terme, de nouveau avec de l'argent public prêt à être injecté pour faire fonctionner une structure qui devrait fonctionner avec de l'argent privé.

On est face à un bâtiment qui était mal conçu et mal placé dès le début. C'est un bâtiment qui a une logistique difficile. Tous ceux qui y entrent voient que le fonctionnement est mal pensé. C'est un bâtiment où il n'est pas possible de créer une belle atmosphère excepté si l'on fait un très gros effort financier. Il est bien joli de vanter et de dire tout le bien du salon Energissima, mais je n'ai pas encore rencontré celui qui voudrait s'atteler à la tâche très difficile d'entreprendre l'assainissement énergétique et la climatisation de Forum Fribourg. En plus, nous avons oublié dès le début qu'il faudrait, pour une telle structure, un accès aisé en transports publics. Les visiteurs des autres cantons qui ont grimpé une fois le talus pour aller prendre le bus se plaindront toujours du risque encouru de se faire écraser par les voitures. C'est une structure qu'il est difficile de faire fonctionner. Si l'économie fribourgeoise pense que c'est une structure indispensable et importante, pourquoi cette économie fribourgeoise ne veut-elle pas investir dans cette structure? Parce qu'elle n'y croit vraiment pas? Parce que c'est tellement plus simple de demander l'argent de l'Etat? C'est l'impression que j'avais en 1995, en 2002, et que j'ai encore aujourd'hui. Je n'aimerais pas avoir cette impression encore une fois en 2013. Je vous demande de soutenir le renvoi pour permettre la négociation avec les investisseurs privés qui croient en cette structure et qui veulent l'utiliser. Sinon, il faudrait avoir la sincérité de dire que la folie de grandeur qui a saisi le canton de Fribourg en voulant ériger une structure concurrente à Beaulieu, à Palexpo et à la BEA n'était pas payante et qu'il faudrait peut-être chercher une solution en partenariat avec la BEA et Beaulieu.

Le Rapporteur. Je remercie les porte-parole des groupes qui acceptent l'entrée en matière. Concernant la

position du parti socialiste par son député René Thomet, j'aurais tendance à lui dire que l'on est toujours plus intelligent après. Je voudrais tout de même relever que le message du Conseil d'Etat est complet et de l'avis de la commission une nouvelle étude de la situation n'apporterait pas d'éléments nouveaux. Je voudrais tout de même relever que la décision qui sera prise par le Grand Conseil est une mesure rationnelle puisque l'on parle d'une réduction à zéro de la dette que j'ai évoquée tout à l'heure et de plus elle devrait permettre de constituer quelques provisions pour l'entretien et la rénovation du bâtiment, avec une conséquence importante sur une baisse des charges pour la société d'exploitation, et je crois que c'est un élément important. Je suis aussi d'avis de dire qu'il ne faut pas se voiler la face. Avec une telle infrastructure, il serait également faux d'exclure toute participation future. Je crois également qu'il ne faut pas que l'Etat s'engage sur une longue durée de manière programmée. Je pars du principe que les autres partenaires n'auraient à ce moment-là qu'à attendre la participation et le versement décidés par l'Etat sous forme de subventions annuelles par exemple. A ce moment, ils agiraient en fonction. Ce ne serait pas profitable à l'Etat de Fribourg comme tel.

Quant à M^{me} Mutter, elle évoque la participation des investisseurs privés. M. le Commissaire l'a dit tout à l'heure, la société d'exploitation est entièrement assumée par des investisseurs privés. Ceci est important en termes commerciaux. Dans le contexte de la recapitalisation, une entreprise représentant le privé, qui n'est pas n'importe quelle entreprise puisqu'il s'agit de la Fédération des entreprises romandes, a d'ores et déjà accepté de participer à hauteur de 2 millions de francs.

Le Commissaire. Je remercie les intervenants qui se sont prononcés en faveur du projet présenté par le Conseil d'Etat ou du projet bis, puisque le Conseil d'Etat s'y rallie. J'aimerais réagir à différentes interventions.

Le rapporteur de la commission a évoqué les amortissements qui n'ont pas été faits au sein de la société immobilière. Nous le transmettrons.

Pour ce qui concerne le rattrapage des amortissements – cela va également dans le sens de l'intervention de M. le Député Bapst qui ne parle pas de rattrapage des amortissements mais de réduction de capital. Je note en passant, avec un petit amusement, qu'il le propose avant tout pour des questions d'optimisation fiscale, si j'ai bien compris. Je trouve la chose un peu piquante mais cela ne change rien –, j'ai déjà eu l'occasion de dire en commission que si on devait lier l'augmentation de capital à une réduction de capital préalable, cela ne représente pas de problème pour l'Etat de Fribourg dans la mesure où, comme je l'ai dit dans mon intervention au début, dans les comptes de l'Etat la participation actuelle a été amortie totalement à 1 franc. Par contre, il semblerait que tous les actionnaires, notamment les communes, n'aient pas fait les amortissements dans leurs comptes. Le Conseil d'Etat souhaite avoir une attitude relativement neutre à ce sujet pour ne pas en faire une affaire impérative. Evidemment, il ne faudrait pas mettre en péril l'augmentation de ca-

pital parce que pour certaines entités publiques cela pourrait signifier alors double effort en même temps: l'amortissement qui n'a pas été fait et qui devrait se faire tout de suite, inscrit en perte dans les comptes, plus l'apport de capital frais.

Le député Frossard, au nom du groupe de l'Union démocratique du centre, a dit que la grande majorité de son groupe suivrait la proposition à la condition qu'il y ait un apport. Cela ne nous pose pas de problème. Nous l'avions mentionné dans le message. On estimait que c'était suffisant. La commission ordinaire et la Commission des finances et de gestion ont estimé qu'il fallait le mettre dans le texte. Cela ne nous pose pas de problème parce que c'est l'idée du Conseil d'Etat.

M. le Député Thomet dit que l'idée est de diminuer les dettes. L'idée n'est pas de diminuer les dettes, mais d'éliminer les dettes. Il évoquait Les Colombettes. J'aimerais dire que ce qui m'a beaucoup surpris: personnellement – et si cela avait été à Forum probablement que j'aurais réagi – j'estime que l'erreur n'a pas été de vendre Les Colombettes mais de les acheter parce que ce n'est pas le rôle d'une société d'exploitation d'un centre d'expositions d'acheter des bâtiments ou des restaurants à gauche ou à droite. Je crois que l'erreur a été là. M. le Député propose le renvoi et je cite: «en vue d'une analyse approfondie du Conseil d'Etat sur les moyens d'assurer la pérennité de nos centres d'expositions». Si le renvoi est accepté, si le Conseil d'Etat reçoit le mandat proposé par M. Thomet, que va-t-il faire? Il va mandater un professeur de l'Université ou d'une autre école qui fera une étude savante pour nous dire quelque chose! J'aimerais rappeler que Forum est parti d'une étude d'un professeur d'université, le professeur Vanetti, et que tout a été construit sur cette étude hautement scientifique. Il faut quand même le dire! Ma foi, on a pêché vraisemblablement par excès d'optimisme et une nouvelle étude, à mon sens, n'apporterait pas d'autres éléments que celui-là, soit qu'il faut éliminer la dette et qu'on devrait pouvoir tourner avec ça. D'autre part, nous mettons une condition en disant qu'on est d'accord de participer à hauteur de 7 millions: il faut que les partenaires en mettent au minimum autant. Mais, évidemment, à force d'attendre les autres il faut bien que quelqu'un se décide une fois sinon personne ne fera quelque chose. Tout le monde attend que l'Etat dise: «oui, nous on y va» pour qu'on puisse ensuite finaliser les contacts qui ont déjà été pris. Personnellement, je considère qu'il y a une certaine urgence à ce que le Grand Conseil prenne sa décision. Je l'ai dit, lorsqu'on a fait la première augmentation de capital on pensait que ce serait la dernière opération. Personnellement, je n'ai pas fait cette affirmation, je n'ai pas fait cette promesse tout simplement parce qu'on est dans un domaine où les choses évoluent excessivement rapidement. Bien malin est celui qui peut dire ce qui va se passer dans 10 ou 12 ans!

Mme Mutter a évoqué le rôle du public et le rôle du privé. Je crois que, très clairement, le rôle du public n'a jamais changé. La position du Conseil d'Etat a toujours été la même: le rôle du secteur public est de mettre à disposition des infrastructures. Il faut être honnête, le secteur public n'a pas les compétences pour exploiter un tel centre, il faut laisser cela au secteur privé et je note que ce n'est pas une caractéristique fribourgeoise.

Regardez les dizaines de millions de francs que le canton de Vaud et la ville de Lausanne ont décidé d'injecter dans Beaulieu! Regardez les montants que les pouvoirs publics ont mis dans Palexpo! On a partout cette approche selon laquelle les infrastructures sont l'affaire du secteur public, le secteur privé devant les exploiter. Il ne faut pas se faire des illusions! Demander le renvoi pour aller négocier avec le privé, je crois que c'est une illusion. Là, ce serait de la poudre aux yeux!

Je laisse à M^{me} Mutter son jugement quant à l'emplacement de Forum. Je ne suis pas convaincu que l'emplacement est mauvais. On peut discuter de la conception du bâtiment, c'est une question de goût. Cependant, en ce qui concerne l'emplacement en matière de circulation je le trouve spécialement bien placé. Il y a une sortie d'autoroute. Je note aussi qu'il y a des transports publics. On peut discuter si les aménagements sont les meilleurs mais il y a des transports publics.

En conclusion, j'aimerais reprendre ce que M. le Député Wicht a dit: «tout le monde, y compris dans cette enceinte, martèle à longueur d'années, à longueur de sessions, qu'il faut un centre cantonal fort. Et puis quand on en vient aux actes concrets on dit que ce n'est pas comme ça qu'il faut faire! Il faut faire autrement! Finalement, pourquoi a-t-on Forum? Parce qu'il y a la BEA, il y a Beaulieu! Autant les laisser faire! Au mieux on collabore et on leur donne!» C'est comme ça qu'on va détruire ce canton, c'est comme ça qu'on va faire éclater ce canton. On doit avoir des infrastructures. Elles ont un coût, c'est vrai, et je ne peux que vous inviter, d'une part, à adopter le projet tel qu'il est amendé par la Commission des finances et de gestion et, d'autre part, à ne pas entrer en matière sur la proposition de renvoi.

Le Rapporteur. Je précise que la commission ordinaire a refusé la proposition de renvoi par 7 voix contre 2, sans abstention.

– L'entrée en matière n'est pas combattue; le décret est toutefois l'objet d'une demande de renvoi déposée par le député Thomet.

– Au vote, la demande de renvoi est refusée par 60 voix contre 22; il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Brodard V. (GL, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Fürst (LA, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Pittet (VE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP). *Total: 22.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Baddoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Cötting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Du-

cotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (,), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 60.*

– Il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

– Adopté.

ART. 2

Le Rapporteur. La participation financière de l'Etat se monte à 7 millions de francs. La commission propose un alinéa 2^{bis}: «*l'Etat s'engage à condition que le montant de 14 millions de francs soit assuré par l'augmentation du capital-actions*». Elle se rallie en outre à l'ajout de la Commission des finances et de gestion: «*... du capital-actions (en espèces ou par des compensations de créances) ou par des abandons de créances*».

Le Commissaire. Pour l'article 2, le Conseil d'Etat se rallie à la version de la Commission des finances et de gestion.

– Modifié selon proposition de la commission et de la Commission des finances et de gestion.¹

ART. 3 ET 4

– Adoptés.

ART. 5, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 54 voix contre 16. Il y a 4 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/

CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (,), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 54.*

Ont voté non:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Brodard V. (GL, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Fürst (LA, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Pittet (VE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP). *Total: 16.*

Se sont abstenus:

de Roche (LA, ACG/MLB), Girard (GR, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Repond (GR, PS/SP). *Total: 4.*

Elections

Résultats des scrutins organisés en cours de séance

Un-e président-e de la Commission de recours en matière d'améliorations foncières

Bulletins distribués: 85; rentrés: 78; blancs: 2; nul: 0; valables: 76; majorité absolue: 39.

Est élu pour une période indéterminée *M. Jacques Menoud*, à Chavannes-sous-Orsonnens, par 76 voix.

Un-e assesseur-e à la Commission de recours en matière d'améliorations foncières

Bulletins distribués: 86; rentrés: 81; blancs: 2; nul: 0; valables: 79; majorité absolue: 40.

Est élu pour une période indéterminée *M. Nicolas Emery*, à Vuissens, par 79 voix.

Une assesseure (collaboratrice scientifique) à la Commission de recours de l'Université

Bulletins distribués: 88; rentrés: 81; blancs: 6; nul: 0; valables: 75; majorité absolue: 38.

Est élue pour une période indéterminée *M^{me} Manuela Baeriswyl*, à Fribourg, par 75 voix.

Un-e membre de la Commission des pétitions, en remplacement de M. René Thomet, démissionnaire

Bulletins distribués: 88; rentrés: 81; blancs: 3; nul: 1; valables: 77; majorité absolue: 39.

¹ Les propositions de la commission (projet bis) et de la CFG figurent en pp. 2112ss.